



LE CONSEIL DE VIE SOCIALE



Le Tournant des Saisons

Oyonnax

Les Jardins du Lac

Nantua



Depuis la loi de janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le **Conseil de la Vie Sociale** est une instance représentant les droits des résidents et de leur famille.

QUI FAIT PARTIE DU CVS ?

Il est constitué :

- Des représentants des résidents élus (4 à Nantua et 3 à Oyonnax).
- Des représentants des familles élus (3 à Nantua et 2 à Oyonnax).
- Des représentants des personnels (4).
- Des représentants de l'établissement.
- Des personnes invitées.

POURQUOI PARTICIPER ?

- Pour prendre part à la vie de l'établissement.
- Pour donner son avis.
- Pour s'informer sur ce qui se passe dans l'établissement.

QUEL EST LE RÔLE DES REPRÉSENTANTS DES RÉSIDENTS /FAMILLES ?

Les représentants sont chargés de rassembler les opinions et les propositions des résidents afin de les représenter au mieux lors de cette instance. Ils sont également consultés sur :

- Le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement
- L'organisation interne : horaires, organisation, repas...
- L'animation et les projets
- Les travaux
- Les tarifs
- Les enquêtes de satisfaction....



LES RÉUNIONS

Elles s'organisent en alternance sur le site de Nantua et d'Oyonnax. Le transport des résidents et l'accompagnement par une animatrice est organisé. La convocation avec l'ordre du jour est envoyée au moins 8 jours à l'avance. Un compte rendu est fait par un secrétaire désigné, validé par le président puis transmis aux membres. Il est consultable au niveau des secrétariats administratifs de 2 sites.

3 réunions par an



LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS

Le renouvellement des représentants des résidents et des familles est réalisé tous les 2 ans lors d'élections.

Une information est fournie dans le premier trimestre de l'année concernée par le biais d'une notice explicative du déroulement des élections.

POUR CONTACTER LES REPRÉSENTANTS DES FAMILLES



cvs@ch-hautbugey.fr



Par courrier à déposer dans les boites aux lettres identifiées mises à disposition au niveau des halls d'accueil des sites des EHPAD



Le Conseil de Vie Sociale représente une nouvelle opportunité d'échange autour des projets communs visant à améliorer le fonctionnement de nos Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.